



SESSION SPÉCIALE DU 5 SEPTEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, Secrétaire-Trésorière adjointe

ABSENCES

Monsieur le maire Gaétan Morin convoque une session spéciale et tous les membres ont renoncé à l'avis de convocation.

Les membres du conseil sont tous présents.

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 21h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1324-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Serge Forest
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. MATRICULE 9608 94 6657 - PIIA

No: 1325-2012

ATTENDU QUE les propriétaires de la matricule 9608 94 6657 ont déposé une demande de permis de rénovation pour la propriété du 543, Rue Principale afin de changer la finition extérieure du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone PIIA

CONSIDÉRANT QUE les modifications présentées rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA et que le C.C.U. recommande l'émission du permis.



SESSION SPÉCIALE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'AUTORISER l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur tel que stipulé à la résolution CCU 2012-133.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1326-2012

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h35

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Anne-Marie Daher
Secrétaire trésorière adjointe